

Code du module:	FORIF2
Unité capitalisable:	Les outils de l'informatique (OUTIF)
Profession:	Informaticien qualifié
Diplôme / Certificat:	Diplôme d'aptitude professionnelle
Méthodes d'évaluation:	Evaluation continue des compétences

Grille d'évaluation du module en entreprise

<div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 30px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin: 0 auto;">1</div>	<p>apprenti est capable de mettre à profit ses connaissances professionnelles étudiées à l'école dans un contexte professionnel.</p> <p style="background-color: #e0e0e0; padding: 5px; border: 1px solid #ccc;">Note maximale: 24</p>
<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none">• L'apprenti installe des ordinateurs de postes de travail, des appareils périphériques, des systèmes d'exploitation ainsi que des applications en suivant des indications spécifiques de l'entreprise.• L'apprenti emploie le vocabulaire professionnel habituel au cours des entretiens.• L'apprenti intègre des composants de réseau dans un réseau existant. <p>SOCLES</p> <ul style="list-style-type: none">• L'apprenti a convenablement répondu aux énoncés spécifiques aux indicateurs.	

2

L'apprenti est capable d'établir des rapports d'activités cohérents et complets.

Note maximale: 12

INDICATEURS

- L'apprenti documente l'ensemble des étapes de travail accomplies de manière compréhensible.
- L'apprenti applique les règles du traitement de texte.
- L'apprenti se sert des outils de correction automatique.

SOCLES

- L'apprenti a convenablement répondu aux énoncés spécifiques aux indicateurs.
- L'apprenti a désigné l'ensemble des étapes de travail essentielles de manière compréhensible.
- L'élève a formaté la documentation de manière compétente et elle n'accusait guère d'erreur.

3

L'apprenti est capable et disposé à agir d'une manière responsable et ciblée en autonomie ainsi qu'en communauté et à progresser.

Note maximale: 24

INDICATEURS

- L'apprenti connaît l'organisation, les dispositions internes ainsi que les règlements de l'entreprise.
- L'apprenti connaît des bases du droit du travail et il les considère.
- L'apprenti adopte une attitude compétente et respectueuse à l'égard de ses collègues de travail, des clients et des fournisseurs au cours de leur collaboration.
- L'apprenti travaille consciencieusement et il respecte les délais.
- L'apprenti gère les commentaires de manière constructive.

SOCLES

- L'apprenti a convenablement répondu aux énoncés spécifiques aux indicateurs.